Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 001-210102091-20260420-2026_14DEL-DE

Commune de Léaz **DELIB N° 14/2026**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026

Date la convocation du Conseil municipal : 15 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux : 15
Maire : François RAISIN Secrétaire élue : Marion LE HEN

Présents : François RAISIN – Alain GILLARD – Angélique BUTTIN – Stéphane GAUTHIER – Dalila ZENAGUI – Bernard NYITRAI-WOLF – Odile FUCHS – Jean-François CHIESA – Stéphanie RAISIN – Norbert GILBRIN – Sandrine GRESSANI –BOTAS – Anthony BARBIER – Emilyne VIGNERON – Marion LE HEN
Excusés : Bruno Alexandre COSTA donne pouvoir à Anthony BARBIER
Absent :

Objet : CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

À la suite du renouvellement du conseil municipal de Léaz, il convient de procéder à la création des commissions communales et à la désignation de leurs membres pour la durée du mandat. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des pratiques antérieures, tout en permettant une adaptation aux enjeux locaux actuels et aux évolutions réglementaires. Monsieur le Maire expose que le conseil municipal va fonctionner avec différentes commissions dont il faut nommer des vice-présidents et des membres. Le Maire reste président de chaque commission.

Création des commissions communales et désignation des membres après appel à candidatures et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du CGCT, le conseil municipal désigne les membres des commissions comme suit Il est créé, pour la durée du mandat, les commissions communales suivantes, dont les missions sont précisées ci-après :

1. **Commission « Urbanisme » :**
   - M. François RAISIN, Maire Président de droit.
   - Mme Angélique BUTTIN
   - M Alain GILLARD
   - M. Jean-François CHIESA
   - M. Norbert GILBRIN
   - M. Bruno COSTA BOTAS
   - Mme Emilyne VIGNERON

2. **Commission « Finances » :**
   - M. François RAISIN, Maire Président de droit.
   - M. Stéphane GAUTHIER
   - M. Alain GILLARD
   - Mme Emilyne VIGNERON

3. **Commission « Sociale » :**
   - M. François RAISIN, Maire Président de droit.
   - Mme Dalila ZENAGUI
   - Mme Sandrine GRESSANI
   - M. Bernard NYITRAI-WOLF
   - Mme Marion LE HEN
   - Mme Emmanuelle ALVES BAUER
   - Mme Odette FAVRE
   - M. Jean-Paul FAVRE

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 001-210102091-20260420-2026_14DEL-DE

Commune de Léaz

DELIB N° 14/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- M. Enzo FAVRE
- Mme Evelyne GRIES

Durée et réversibilité Les commissions sont créées pour la durée du mandat. Elles pourront être modifiées ou supprimées à tout moment par une délibération ultérieure du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité :

CREE les commissions telle que présentées ci-dessus
ELIT les membres tel que présenté ci-dessus pour siéger aux commissions municipales

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire

Marion LE HEN

Le Maire,

François RAISIN

MAIRIE DE LEAZ
AIN